

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2019

CLARIFICATION DU DROIT ÉLECTORAL (PPO) - (N° 2209)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« aux règles de »

les mots :

« remettant en cause la sincérité du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.